



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Route barrée Rue du Neuort à Hobscheid

En raison du chemisage de la canalisation dans la rue du Neuort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 7 mai 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 15 mai 2024, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 17 mai 2024 inclus, toute circulation dans la rue du Neuort à Hobscheid est interdite, ceci sur le tronçon depuis la maison sise 19 jusqu'à la hauteur de la maison sise 32, rue du Neuort.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 7 mai 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu